



**Syndicat National des Enseignants-Chercheurs
et des Chercheurs du Bénin (SNECC – BENIN)**

Tél. +229 95 42 74 12 / 96 50 38 37

sneccbenin@yahoo.fr

Abomey-Calavi – République du Bénin

**DECLARATION DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES CHERCHEURS DU BENIN
(SNECC-BENIN)**

La volonté des autorités du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) de ringardiser les Universités Nationales du Bénin (UNB) étant manifeste, le Syndicat National des Enseignants-Chercheurs et des Chercheurs du Bénin (SNECC-BENIN) dénonce les différents actes pris par l'actuelle Ministre pour asseoir ceux pris dans le même sens par son prédécesseur. Le Mémorandum de l'Intersyndicale des UNB de juin 2019, a précisé avec justesse les incohérences qui caractérisent ces actes suicidaires pour les Universités publiques.

Après les déclarations :

de l'Intersyndicale du 17 juillet 2020 dénonçant les manœuvres du MESRS et les incongruités de la circulaire n° 1408/MESRS/DC/SGM/DAF/SRHDS/DGCPER/SA du 10 juillet 2020,

- du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNES) du 30 juillet 2020 qui expose les dispositions réglementaires auxquelles enfreignent les circulaires et les projets d'arrêtés du MESRS hostiles au reclassement dans les différents ordres des Enseignants et des Chercheurs inscrits aux différents grades du CAMES,
- du Syndicat Autonome de la Recherche de l'Enseignement Supérieur (SYNARES) du 10 août 2020 qui s'indigne face à l'absence de réponse du MESRS en dépit de ses différentes suggestions qui visent des solutions durables à la gestion des ressources humaines des UNB,

Le Syndicat National des Enseignants-Chercheurs et des Chercheurs du Bénin (SNECC-BENIN) proteste à son tour et condamne avec la plus grande fermeté :

- la volonté manifeste des autorités ministérielles de conduire les UNB à l'abattoir en sacrifiant les **acquis** obtenus de hautes luttes et dont elles ont bénéficié ;
- la décision qui fait payer les enseignants les frais de participation aux différents grades du CAMES depuis 2019 ;

- la prise de la circulaire assassine du 10 juillet 2020 portant définition de quotas des postes ouverts ;
- le non-respect des textes en vigueur - et du principe de la hiérarchie des normes qui veut qu'une circulaire ne puisse jamais abroger des dispositions d'un décret ou d'un arrêté - ce qui constitue une falsification grave dans un Etat de droit ;
- le non-respect de la promesse de recruter 1.530 enseignants en 5 ans conformément aux prévisions ? du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). D'ailleurs, en 5 ans bientôt, seulement 200 enseignants sont recrutés pour toutes les Universités publiques.

Face à la gravité de la situation, le SNECC-BENIN invite les Enseignants et les Chercheurs de toutes les UNB à un sursaut patriotique salvateur pour arrêter la saignée.

L'avenir de la nation nous obligerait.

Vive le Bénin !

Vive le SNECC-BENIN au service des Enseignants et des Chercheurs !

Vive les Universités Nationales du Bénin !

Vive la lutte syndicale !

Fait à Abomey-Calavi, le 25 août 2020.

Pour le Bureau Exécutif National du SNECC-BENIN,

Le Secrétaire Général,



Dr Arnaud F. HOUEJISSIN